

# Regards

## sur Landrais

Bulletin municipal  
d'information N° 59  
Avril 2023

## A la une : Modification n°1 et modification simplifiée n°2 du PLUI-H



En 2022, la CDC Aunis Sud a engagé un travail collaboratif avec ses communes membres et ses partenaires afin de prendre en compte l'évolution des besoins du territoire. L'objectif est d'adapter les règles du PLUI-H en fonction de nouveaux projets et de corriger certaines erreurs afin de permettre à chacune des communes du territoire de poursuivre son développement.

Deux dossiers distincts sont à la disposition du public en Mairie de Landrais ou via le lien suivant :

<https://aunis-sud.fr/je-mepanouis-en-aunis-sud/jai-un-projet-immobilier/portail-pluih/informations-et-concertation/>

Durant la durée de concertation d'avril à juin 2023, vous pourrez formuler vos observations et propositions :

- Dans les registres de concertation tenus à votre disposition à la Mairie ou au siège de la CDC Aunis Sud
- Par courrier adressé à  
M. Le Président de la CDC Aunis-Sud  
Service Urbanisme  
45 avenue Martin Luther King  
17700 SURGERES
- Par messagerie électronique :  
[plui-h@aunis-sud.fr](mailto:plui-h@aunis-sud.fr)



## Édito

Chères Landraisiennes et chers Landraisiens,

Cet éditto printanier vous livre en préambule une réflexion après la lecture d'un article de la tribune. La question posée était la suivante :  
"La France prendra-t-elle conscience des enjeux de l'eau ?"

On peut globalement s'interroger et se demander si la canicule précoce de l'été 2022 sur la France a déclenché une prise de conscience collective sur la nécessité de préserver nos ressources en eau ? Après un mois de mai exceptionnellement sec, les multiples solutions qui permettraient d'économiser l'eau et de limiter son impact environnemental ont été plus étudiées et mises en place afin d'anticiper un avenir qui s'annonce de plus en plus chaud... Les vagues de chaleur exceptionnellement longues et précoces en France, et le manque d'eau inquiète et c'est légitime.

Les nappes phréatiques ne se rechargent plus aussi facilement qu'avant, malgré les pluies du mois de mars 2023. Les restrictions locales se multiplient et les récoltes sont souvent menacées. Après des décennies d'insouciance, l'eau qui coule en abondance n'est plus tout à fait une évidence.

Au-delà d'épisodes de sécheresse ponctuels, les problèmes de disponibilité de l'eau se posent en effet tout au long de l'année, au nord comme au sud de la Loire. Dans l'Hérault, les eaux salines s'infiltrent dans les vignobles, à Bordeaux la ressource pourrait ne pas être suffisante pour faire face à l'afflux de nouveaux arrivants tandis que dans les Hauts-de-France, les nappes phréatiques asséchées par la canicule de 2003 n'ont toujours pas retrouvé leur niveau...

Pourquoi je vous écris cela, me direz-vous, simplement pour mettre en avant les actions positives et les solutions mises en place sur le territoire de LANDRAIS.

Aujourd'hui, sur notre commune, nous avons une attention toute particulière sur la démarche de protection de la ressource eau potable du captage de TOUTVENT en partenariat avec Eau 17.

L'objectif est de continuer à protéger la potabilité de l'eau du captage, en multipliant les campagnes de végétalisation de notre commune par des plantations de haies, d'arbres fruitiers ou non. Par une réflexion sur la gestion du patrimoine végétal en tenant compte du changement climatique. Vous allez pouvoir suivre et participer aux travaux de re-végétalisation de votre commune. Nous mettrons en place une phase d'explication et de réunion pour vous exposer la démarche.

Le volet de sensibilisation, pédagogie n'est pas en reste. Nous organisons des journées de découvertes des enjeux « eau » avec les Classes de l'Ecole Le Thou-Landrais et de Muron, afin de mettre l'accent sur la nécessité de protéger la ressource.

Le travail de partenariat avec la chambre de l'agriculture, le département avec le programme Eva17 de plantation de haies, la CDC Aunis-sud, les agriculteurs, reste également au cœur de notre démarche, pour valoriser les prairies, l'agroforesterie, les pratiques résilientes.

Le verger pédagogique du Pré Maréchat avec l'association de bénévoles, entretient et développe la conscience des plus jeunes avec passion et patience en construisant des nichoirs et fabriquant des hôtels à insectes.

L'Espace du triangle du Marronnier a également été aménagé, et les arbres s'acclimatent tranquillement sur leur nouveau terrain.

Grâce à l'ensemble de ces démarches, notre commune a remporté le second prix du programme ressource sur la gestion de l'eau pour l'ensemble des actions menées en concertation avec les acteurs du territoire.

Landrais est un territoire qui a conscience que le cycle de l'eau est transformé. Bien sûr, rien n'est parfait et nous n'avons pas la prétention de résoudre toutes les difficultés hydriques à venir, cependant nous essayons.

A Landrais, Sans prétention, nous Agissons.

Pour le bulletin que vous allez découvrir, nous vous transmettons également des informations pratiques sur l'Urbanisme et les biens immobiliers.

Il est important d'effectuer les démarches de déclaration de travaux notamment, pour deux raisons importantes.

La première est que les travaux, les livraisons, peuvent entraver les stationnements sur la voie publique, ralentir la circulation, et empêcher le passage et l'intervention des véhicules d'urgence. Pensez simplement à informer la mairie pour faciliter leurs interventions et le déplacement de chacun.

La seconde est plus pratique. Lors de la vente d'un bien immobilier, si vous n'avez pas déclaré les travaux d'amélioration ou de transformation de votre habitat, celles-ci ne peuvent pas se concrétiser.

Alors pour éviter un écueil, pensez à contacter votre mairie. Béatrice Pelé sera toujours là pour vous accompagner dans vos démarches.

Pour l'entretien de la voirie, des chemins, nous avons pour objectif de faire de Landrais un espace où il fait bon vivre et nous vous remercions pour le soutien que vous apportez afin que le dialogue et la recherche de solutions soient au cœur de nos démarches quotidiennes, pour toujours améliorer dans nos différences "Le Vivre Ensemble à Landrais".

Prenez-soin de vous,  
Votre Maire, Christelle GRASSO

# Vie municipale

## Le service technique

Chaque jour, vous les rencontrez ou les croisez dans leurs fonctions. Les agents du service technique œuvrent pour améliorer le cadre de vie des administrés. Ils contribuent directement à rendre notre commune plus belle, plus propre, plus pratique.

Le service technique est en charge du bon fonctionnement du domaine public. Il est composé de 3 agents, Xavier BEDAIN, Robert PLOQUIN et Magali PREVOS dont le travail est réparti dans quatre grands domaines :

### LA VOIRIE :

- Balayage/état routier,
- Entretien de la signalisation verticale et horizontale,
- Nettoyage et entretien des fossés et accotements,
- Désencombrement et entretien des voiries,
- Propreté, entretien des réseaux d'évacuation d'eaux pluviales.



### LES ESPACES VERTS :

- Taillage, élagage des arbres et des haies,
- Fleurissement,
- Tonte, désherbage, arrosage,
- Entretien du domaine communal et du cimetière...

### LES BÂTIMENTS COMMUNAUX :

- Entretien des bâtiments et équipements,
- Petits travaux,
- Dépannage électrique,
- Mise en place de la salle des fêtes pour les locations.

### LES MANIFESTATIONS :

- Apports logistiques et techniques...

La polyvalence des agents est une force. Elle leur permet d'intervenir dans tous les domaines. Le service technique est également appelé à intervenir en cas de situation d'urgence liée aux conditions climatiques et/ou événements exceptionnels.

### MATÉRIEL

Pour mener à bien leurs missions, les agents du service technique disposent de véhicules et matériels indispensables :

- 1 véhicule utilitaire
- 1 tracteur tondeuse autoportée
- 2 tracteurs agricoles avec 1 épareuse et 1 broyeur d'accotement
- Petit matériel...

### BESOINS D'INTERVENTION

En cas de besoin, les demandes doivent toujours être adressées à l'accueil de la mairie qui transmettra l'information au Service technique ou à l'élu concerné dans les plus brefs délais.

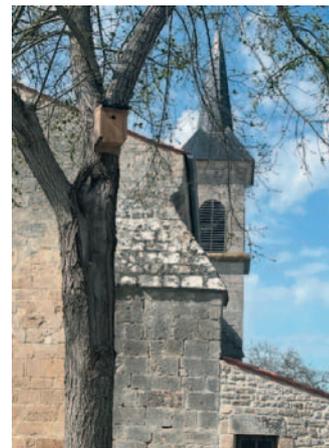
Tél. : 05 46 27 73 69 - E-mail : [mairie@landrais.fr](mailto:mairie@landrais.fr) ou directement à l'accueil de la Mairie aux horaires d'ouverture.



## Nichoirs

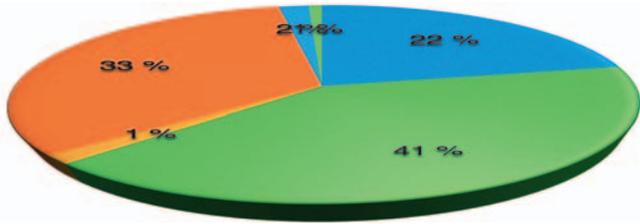
Il est de plus en plus rare pour les oiseaux de trouver des lieux de nidification naturels (arbres creux, trous...). Il leur est donc difficile de se reproduire.

Afin d'atténuer ce problème et aider à la protection des oiseaux, des membres de l'association "Le verger du Pré Maréchat" ont installé des nichoirs dans les arbres sur le parking de la Mairie.



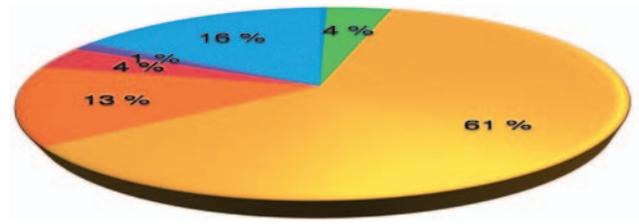
# Vie municipale

## Compte administratif communal 2022



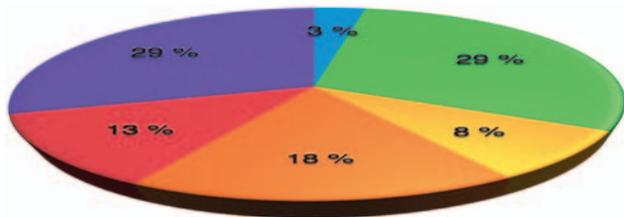
### FONCTIONNEMENT : Dépenses

Charges à caractère général	113 192,13 €
Charges de personnel et frais assimilés	209 094,16 €
Atténuations de produits	7 370,28 €
Autres charges de gestion courante	169 049,51 €
Charges financières	9 435,79 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 177,60 €
<b>Total dépenses</b>	<b>512 319,47 €</b>



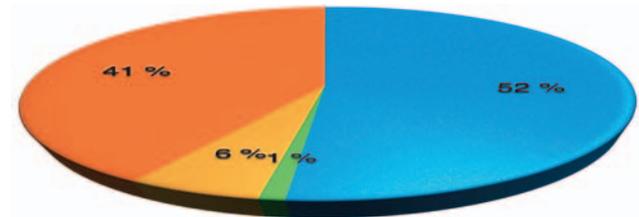
### FONCTIONNEMENT : Recettes

Atténuations de charges	2 764,47 €
Produits des services, domaine et ventes diverses	27 379,93 €
Impôts et taxes	406 806,36 €
Dotations, subventions et participations	89 800,49 €
Autres produits de gestion courante	25 242,14 €
Produits exceptionnels	8 680,94 €
Excédent de fonctionnement reporté	106 530,72 €
<b>Total recettes</b>	<b>667 205,05 €</b>



### INVESTISSEMENT : Dépenses

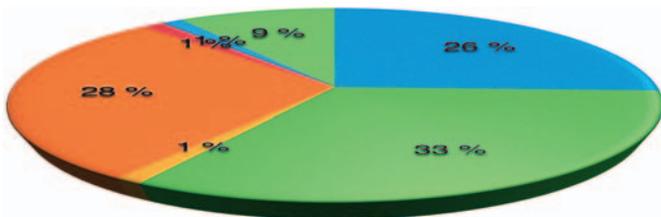
Dotations, fonds divers et réserves	3 101,09 €
Emprunts et dettes assimilés	28 602,37 €
Immobilisations incorporelles	7 902,00 €
Immobilisations corporelles	17 021,73 €
Déficit d'investissement reporté	12 233,19 €
Opérations patrimoniales	28 163,29 €
<b>Total dépenses</b>	<b>97 023,67 €</b>



### INVESTISSEMENT : Recettes

Virement de la section de fonctionnement	35 504,01 €
Dotations, fonds divers et réserves	824,16 €
Subventions d'investissement reçues	4 177,60 €
Emprunts et dettes assimilés	28 163,29 €
<b>Total dépenses</b>	<b>68 669,06 €</b>

## Budget prévisionnel communal 2023



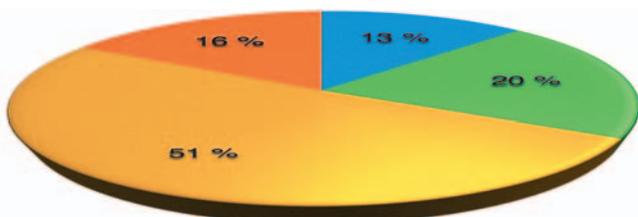
### FONCTIONNEMENT : Dépenses

Charges à caractère général	174 367,97 €
Charges de personnel et frais assimilés	223 500,00 €
Atténuations de produits	7 900,00 €
Autres charges de gestion courante	193 170,00 €
Charges financières	8 800,00 €
Charges spécifiques	500,00 €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations	8 356,00 €
Virement à la section d'investissement	63 022,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>679 615,97 €</b>



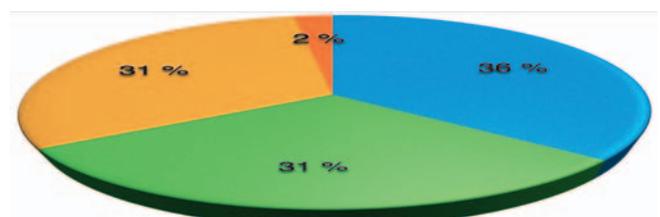
### FONCTIONNEMENT : Recettes

Atténuations de charges	700,00 €
Produits des services, domaine et ventes diverses	23 400,00 €
Impôts et taxes	45 580,00 €
Impositions directes	379 600,00 €
Dotations et participations	92 500,00 €
Autres produits de gestion courante	25 505,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	112 330,97 €
<b>Total recettes</b>	<b>679 615,97 €</b>



### INVESTISSEMENT : Dépenses

Emprunts et dettes assimilés	22 100,00 €
Immobilisations incorporelles	35 700,00 €
Immobilisations corporelles	89 000,00 €
Déficit d'investissement reporté	28 354,61 €
<b>Total dépenses</b>	<b>175 154,61 €</b>



### INVESTISSEMENT : Recettes

Virement de la section de fonctionnement	63 022,00 €
Dotations, fonds divers et réserves	53 554,61 €
Subventions d'investissement reçues	54 400,00 €
Amortissements des immobilisations	4 178,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>175 154,61 €</b>

# Vie Landraisienne

## Ça s'est passé à Landrais

Spectacles "La Grouée du Père François" du 25 février au 11 mars 2023



Journée mondiale de l'eau  
le 21 mars 2023



Randonnée  
propreté  
le 25 mars 2023



Cabaret  
"L'Amicale"  
du 25 mars au  
1er avril 2023



# Vie Landraisienne

## Un peu d'histoire...

L'époque gallo-romaine prit fin à la chute de Rome au V<sup>ème</sup> siècle. Le territoire charentais va voir et vivre les grandes invasions. Celles des wisigoths chassés par les Francs de Clovis, puis les sarrazins et les maures venus d'Afrique du nord. Ils seront arrêtés à Poitiers et repoussés vers l'Espagne par l'armée de Charlemagne, et plus tard ce sera les invasions vikings. Après ces siècles d'incertitude et de misère, un temps de paix se profile où l'on va connaître une époque de prospérité, L'an mille. Même si le chiffre de mille a apeuré les populations, ce sera l'ère des défrichements des sols afin de permettre les mises en cultures de plus grandes parcelles de terres. Cette pratique fut initiée par les moines des abbayes environnantes.

On ne possède aucun document sur cette période du moyen-âge concernant Landrais. Ces défrichements vont favoriser l'implantation des hameaux autour du village.

## Les hameaux de Landrais...

Les premiers réellement hérités des moines sont Les Granges, Les Égaux et Saint Gilles.

**Les Granges** était à son origine une métairie des révérends pères Minimes de Surgères.

**Les Égaux** évoque un partage des terres de façon égale entre chaque cultivateur.

**Saint Gilles** tire son nom du prieuré de Surgères.

Les hameaux ne sont pas tous de la même époque, certains sont antérieurs au moyen-âge tels que :

Le Petit Breuil, Le Gué Viaud et le Gué Charreau.

**Le Petit Breuil** : premier lieu connu sur le golfe des Pictons. Le breuil est un lieu boisé et humide.

**Le Gué Viaud** : si le gué évoque le passage sur un cours d'eau, on ignore la signification de Viaud.

**Le Gué Charreau** : permettait de traverser la Devisse avec des charrettes d'où le terme Charreau.

Les autres seront de la fin du moyen-âge et après, sans que l'on puisse pour autant les dater.

**Chaban** était une seigneurie qui possédait deux métairies, La Bâtonnerie et La Chauvière. C'était le fief de la famille des Mouchard.

**La Bâtonnerie** : ce nom évoque un lieu où l'on rendait la justice.

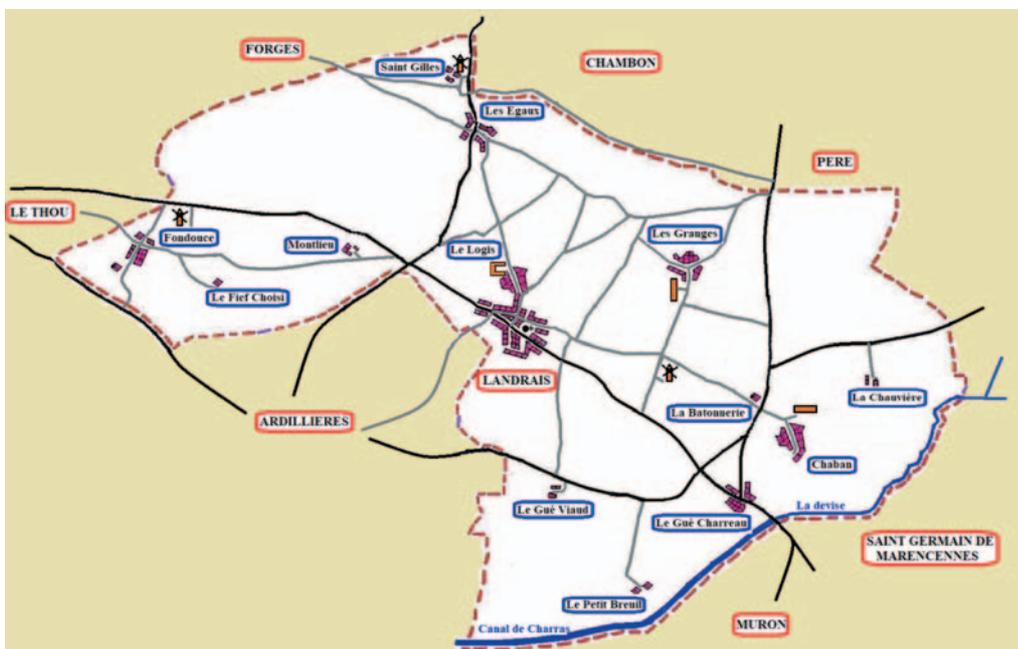
**La Chauvière** : on ignore son origine mais il serait possible que ce soit tiré du nom d'un des métayers.

**Le Logis** était aussi une seigneurie où vivait la famille protestante des De Culant.

**Monlieu** était une métairie appartenant à la seigneurie du Logis.

**Le Fief Choisi** : on ignore par qui et dans quelles conditions ce fief fut choisi pour porter ce nom.

**Fondouce** doit son nom à une source d'eau douce. Les sources étaient souvent nommées Fontaine.



Source : Brochure de l'A.H.G.P.A Les fiefs et cadastre.  
Recherche personnelle de M. Jean-Pierre DARLET

## Manifestations 2023 à venir

- Lotos - 8 et 9 avril
- Chasse aux oeufs de Pâques - 9 avril
- Repas des aînés - 15 avril
- Concert "Duo la gitane" - 22 avril
- Concert piano à 2 voix à l'église - 24 avril
- Commémoration - 8 mai
- Fête de l'été - 24 juin

Pour plus d'informations, rejoignez-nous sur les réseaux ou contactez la Mairie.

## Lancement d'un nouveau téléservice pour les demandes de contrôle des installations d'assainissement individuel



Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) d' Eau 17 dispose désormais d'un téléservice pour effectuer les différentes demandes de contrôles des installations d'assainissement individuel situées sur le territoire communal.

### Comment accéder au Téléservice Assainissement Individuel d'Eau 17 ?

Les usagers peuvent aujourd'hui effectuer leur démarche en ligne en créant un compte sur le site [www.eau17.fr](http://www.eau17.fr) rubrique "assainissement non collectif".

Il est ainsi possible de saisir, en ligne, les formulaires "demande d'autorisation d'assainissement individuel" et "demande d'information sur le contrôle de l'assainissement individuel dans le cadre d'une vente". L'utilisateur du téléservice peut également suivre l'évolution de l'instruction de sa demande sur un site sécurisé.

Il est toujours possible de solliciter Eau 17 par voie postale en utilisant les formulaires (disponibles en Mairie) à adresser à l'agence de Eau 17 dont vous dépendez (<https://www.eau17.fr/assainissement-non-collectif>).

**L'utilisation du téléservice permet cependant de réduire les délais d'instruction des demandes tout en offrant une meilleure qualité de service aux usagers.**

## Déclaration des biens immobiliers

En 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables. Cependant, elle reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires et les locaux vacants.

Dans ce cadre, afin d'identifier les locaux qui demeurent taxables, la loi de finances pour 2020 a mis en place une nouvelle disposition déclarative à destination de l'ensemble des propriétaires (personnes physiques et personnes morales).

Ces derniers devront, pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, quand ils ne les occupent pas eux-mêmes, préciser l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1er janvier 2023). Les contribuables auront jusqu'au 30 juin 2023 pour le faire. Ensuite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

- **Si vous êtes un particulier** : Connectez-vous sur Votre espace particulier "[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)" > Biens immobiliers
- **Si vous êtes un professionnel** : Rendez-vous sur Votre espace professionnel "[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)" > Démarches > Gérer mes biens immobiliers



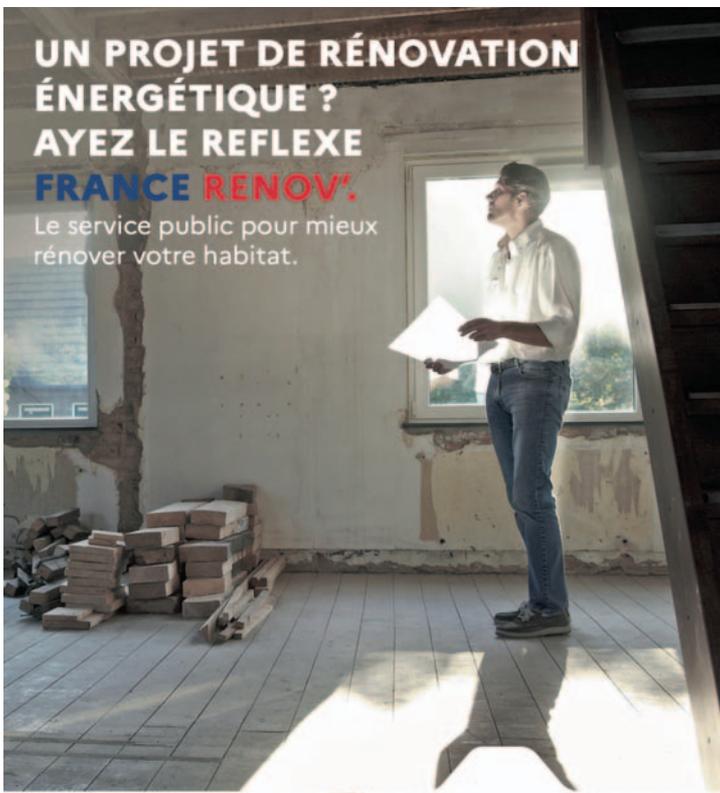
## Déclaration de la taxe d'aménagement

La déclaration des éléments relatifs aux taxes d'aménagement et d'archéologie préventive se fait en ligne (en même temps que la déclaration foncière) via le service "Gérer mes biens immobiliers", accessible depuis l'espace personnel sécurisé du propriétaire sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), si la demande de permis de construire ou la déclaration préalable ("autorisation d'urbanisme") a été déposée à compter du 1er septembre 2022.

Pour les demandes antérieures, les taxes d'urbanisme restent dues selon les procédures antérieures sur la base des éléments de l'autorisation d'urbanisme.



## Rénov Info Service



**UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ? AYEZ LE REFLEXE FRANCE RENOV'.**  
Le service public pour mieux rénover votre habitat.

**CONSEILLERS**  
Territoire Aunis - Vals de Saintonge  
05 46 07 51 99  
Formulaire contact sur : [renov-info-service.fr](http://renov-info-service.fr) | [france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr)

**RÉNOV' INFO SERVICE** avec **France Rénov'**  
Le service public pour mieux rénover mon habitat

### ESPACE CONSEIL

Conseils personnalisés sur rendez-vous

<b>Le mardi</b> <b>SURGÈRES</b> Au siège de la Communauté de Communes Aunis Sud 45 avenue Martin Luther King	<b>Le mercredi</b> <b>SAINT-JEAN D'ANGÉLY</b> Au siège de Vals de Saintonge Communauté 55 rue Michel Texier	<b>Le jeudi</b> <b>MARANS</b> Au siège de la Communauté de Communes Aunis Atlantique 113 route de La Rochelle
---	--	--

### CONSEILLERS RENOVI' INFO SERVICE

05 46 07 51 99  
de 9h à 12h30 du lundi au vendredi  
N'hésitez pas à prendre contact via notre formulaire :  
[www.renov-info-service.fr](http://www.renov-info-service.fr)



## Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Institué par les lois Grenelles (2009 et 2012) et la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (2015), le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un document qui vise à donner et à mettre en cohérence **des réponses locales aux enjeux de la transition écologique** : émissions de gaz à effet de serre, sobriété énergétique, pollution de l'air, vulnérabilité face aux effets des changements climatiques.

Composé d'un diagnostic, d'une stratégie territoriale, d'un plan d'actions et d'un dispositif d'évaluation des mesures initiées, ce document est conçu de sorte à concrétiser et préciser **le Projet de territoire 2021-2030**.

L'élaboration du PCAET de la Communauté de Communes Aunis Sud est en cours depuis 2017. Des premiers diagnostics territoriaux concernant la qualité de l'air, les émissions de gaz à effet de serre et la vulnérabilité face aux effets du changement climatique ont été réalisés en 2017 et 2018

**En 2023, la CdC relance l'élaboration du PCAET, en impliquant tout au long du processus l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, entreprises, associations, communes, partenaires). Dans ce cadre, à l'étape de diagnostic du PCAET, la Communauté de Communes Aunis Sud souhaite recueillir les perceptions et les attentes des habitants en matière de transition écologique.**

Pour apporter vous aussi votre contribution afin de construire ensemble le territoire de demain, une enquête est disponible au lien suivant :

<https://aunis-sud.fr/ma-cdc-aunis-sud/les-projets-en-cours/plan-climat-air-energie-territorial/>

La réponse à cette enquête ne vous prendra que quelques minutes.



# Vie pratique

## Les Bambins d'Aunis

Contact : Place de l'Église - 17290 FORGES - Tél. 05 46 35 58 23 - Email : [contact@bambinsdaunis.fr](mailto:contact@bambinsdaunis.fr)

### SERVICES Petite Enfance

**Multi-Accueil itinérant** de 7h30 à 18h30

**AIGREFEUILLE** lundi et vendredi  
**LE THOU** mardi  
**ST-CRISTOPHE** jeudi

16 à 18 enfants de 1 an à 4 ans.

Nous transformons les salles municipales en un lieu ludique, sécurisant et convivial.

### SERVICES Enfance

**Centre de loisirs** de 7h30 à 18h30

**FORGES** mercredi, vacances scolaires

Transport en bus le matin de St-Christophe à Forges

**Périscolaire** de 7h30 à 19h00

**FORGES et ST-CRISTOPHE** avant et après l'école

**Activités proposées** Toutes sortes d'activités sont proposées en fonction de l'âge : activités artistiques, nature, sportives et culturelles ainsi que des séjours pendant les vacances (poney, multisport...).

### SERVICES Famille

**LAEPI Le temps des bambins** de 9h30 à 11h30

**Pôle Enfance AIGREFEUILLE** mardi  
**Salle des Associations LANDRAIS** mercredi (semaines impaires)  
**Salle des Fêtes ARDILLIÈRES** jeudi

Jusqu'à 6 ans accompagnés de parents ou d'un proche.

Un Lieu d'Accueil Enfants/Parents Itinérant gratuit, convivial et ludique.

**L'espace de vie sociale** C'est un moment autour du jeu, d'ateliers ludiques, sensoriels, de découvertes...

Suivez notre actualité sur notre page facebook



## A votre service



### Mairie

1 place de la Mairie  
17290 LANDRAIS  
Tél. 05 46 27 73 69  
[mairie@landrais.fr](mailto:mairie@landrais.fr)  
[landrais.e-monsite.com](http://landrais.e-monsite.com)

### Horaires

Lundi au vendredi de 9h à 12h (l'après-midi sur rendez-vous)

**NOUVEAU**  
Standard avec  
possibilité de laisser  
des messages

LA POSTE



### L'agence postale

Les locaux de l'agence postale sont situés au sein de la mairie.

Tél. 05 46 27 73 25

### Horaires

Lundi au vendredi de 9h à 12h



LE TRI + FACILE



Tous les papiers se trient et se recyclent, ce document aussi ! Directrice de publication : Christelle GRASSO, Maire - Crédit photos : Associations et Mairie  
Maquette et mise en page : [www.bouchoncreation.com](http://www.bouchoncreation.com) - Impression : Mairie de Landrais